

Le 28 avril, le département de l'instruction publique (DIP) a organisé une séance destinée à annoncer la mise en place d'une *commission générale HarmoS et horaire scolaire*. Le lancement officiel de la concertation a permis aux partenaires principaux (ACG, GAPP¹ et SPG) de s'exprimer brièvement sur le sujet². Voilà, en résumé, les éléments que j'ai retenus pour effectuer mon intervention.

Modifier l'horaire scolaire : un défi sensé ?

« La SPG a pris acte de la volonté politique d'augmenter l'horaire scolaire en 2011. Elle n'a pas de position sur cette question pour le moment et consultera sa base en temps voulu. En effet, malgré l'enquête téléphonique du service de la recherche en éducation (SRED, déc. 2008) auprès des parents et le questionnaire du GAPP (mars 2009), l'association professionnelle a choisi de faire preuve de retenue, pour ne pas ajouter de la confusion et permettre à la concertation de démarrer, si possible et nonobstant ces initiatives, de manière coordonnée. La SPG se veut la garante d'un débat correct, sans manipulation. Il est ainsi prématuré de prétendre, comme le fait le tous-ménages du DIP, *Les Clefs de l'Ecole* (avril 2009), que l'enseignement primaire doit passer de 28 à 32 périodes. Et il est mensonger d'affirmer sans nuance que c'est l'harmonisation scolaire suisse qui poserait cette exigence. L'horaire de l'écolier actuel, en vigueur depuis 1997, est le fruit d'une longue et large consultation. Elle a permis aux parents et aux enseignants d'obtenir une solution contraire aux vœux de la conseillère d'Etat de l'époque, Mme Martine Brunschwig Graf. Aucune heure d'enseignement n'a été perdue dans le changement (la suppression du samedi matin d'école, qui subsistait une semaine sur deux) et cet horaire réparti sur quatre jours, identique dans tout le canton, donne satisfaction. Pour justifier sa récente décision, le département invoque aussi la corrélation entre les résultats à PISA et le temps passé à l'école. Outre l'inexactitude de ce propos, la SPG y voit un certain paradoxe. Le DIP s'est ingénié à démontrer – de façon tout à fait convaincante – que le classement dont bénéficie Genève n'est pas représentatif de la réalité, que la prise en compte des non natifs, entre autres, apporte une autre vision. Il a également fait part de sa méfiance à l'égard des palmarès. Mais il donne aujourd'hui l'impression pathétique d'être résolu à tout pour gagner des places... Quant à l'introduction de l'anglais (pas avant 2012), autre raison avancée pour augmenter l'horaire, il ne concerne que deux degrés sur huit.

Mais pourquoi, selon de DIP, seul l'enseignement primaire serait concerné par la modification de l'horaire ? Parce qu'il faut faire comme les autres et avoir quatre jours et demi d'école ? Cet argument, qui a été prononcé par les autorités, paraît quand même léger. La scolarité obligatoire compte bien onze degrés et c'est à la cohérence du tout qu'il faut veiller. Par ailleurs, la logique des minutes n'est pas la meilleure entrée. La grille horaire du primaire est indicative et doit le rester. Les enseignants primaires ne donnent pas leurs cours chronomètre en main ; leur professionnalisme les oblige d'abord à identifier les besoins des élèves et à y répondre. Si les comptes d'apothicaires sont à éviter et que les chiffres recèlent un côté rébarbatif, le document de l'IRDP sur le *temps scolaire effectif des élèves de la Suisse romande et du Tessin*³ mérite d'être utilisé (un autre sujet serait de déterminer dans quelle mesure le temps effectif passé en classe correspond à un véritable temps d'enseignement...). Fribourg, canton souvent cité en exemple, totalise 494'950 minutes pour les degrés 1 à 9 actuels ; Genève seulement 448'710. La différence est donc de 46'240 minutes. Mais ce déficit concerne surtout le cycle d'orientation genevois qui accuse, pour trois degrés seulement, un retard de 20'830 minutes, contre 25'410 pour les six années qui précèdent. Cette comparaison prouve que le secondaire 1 fait bien partie de la problématique.

En conclusion, la SPG désire une vraie concertation, une consultation coordonnée, où les dés ne sont pas pipés, et où priment les intérêts des élèves et du corps enseignant de toute la scolarité obligatoire. »

¹ Association des communes genevoises ; Groupement des associations de parents d'élèves du primaire

² On pourra aussi relire mon billet paru dans l'Educateur no 9, en septembre 2006, qui n'a pas vieilli...

³ Institut de recherche et de documentation pédagogique, octobre 2008, www.irdp.ch